

justice, & en violant les Droits incontestables d'une possession non interrompue, & reconnue par toutes les Nations pendant plusieurs siècles? Pour empêcher une injustice si criante, & revendiquer ses Droits, le Pontife n'a point oublié ses remontrances paternelles auprès des Princes Catholiques, pour les détourner d'un dessein aussi vioient: & moi, pour exécuter avec tout le respect & la soumission que je dois, les ordres de Sa Sainteté, & remplir les fonctions du Ministère que m'a confié son Illustrissime & Reverendissime Nonce, afin qu'il soit notoire à tout le monde, que non seulement le Souverain Pontife ne consent pas & ne consentira jamais à cette usurpation, mais qu'au contraire il la reprouve & la rejette, comme feront toujours ses Successeurs, je déclare & proteste solennellement & publiquement dans cette Assemblée générale, par tous les moyens de droit les plus solides, & les raisons les plus formelles, que personne ne peut & n'a pu rien innover, statuer, ou disposer à l'égard du Duché de Parme & de Plaisance, au préjudice de la Souveraineté & des Droits de l'Eglise Romaine; & en conséquence, que tous les Traitez, Conventions, Accords, & Dispositions, leurs Confirmations & Ratifications faites ou à faire, (ce qu'à Dieu ne plaise,) tant ici qu'à la Diette de Ratisbonne, ou dans d'autres Assemblées, en quelque endroit qu'elles se fassent, au sujet de l'Investiture à venir, l'Infeodation, la Concession, la Succession, la possession, la jouissance de ce Duché, & principalement l'Investiture, l'Infeodation, ou la Concession, en quelques termes, clause, formule, qu'elles puissent être comprises, directement ou indirectement, principalement ou incidentellement, en un mot, de quelque maniere, en quelque occasion qu'elles soient faites, sont & seront à perpétuité nulles, de nulle valeur, & de nulle autorité, ainsi